

A l'attention du Commissaire Enquêteur

**M. Alain VINCENT**

Installations classées pour la protection de  
l'environnement / Unité interdépartementale  
des deux Savoie de la DREAL

430 rue Belle Eau

73000 CHAMBÉRY

**Affaire :** *Demande d'autorisation présentée par la Société CMCA relative à son projet de « renouvellement d'autorisation d'exploitation avec modification des conditions d'exploitation d'une carrière et installations de traitement » situées sur le territoire de la commune d'Aime-la-Plage.*

*Nos réf. : PMu*

La Murette, le 11 octobre 2021,

**Objet :** Formulation d'une observation dans le cadre de l'enquête publique pour la Carrière de la Villette

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par arrêté préfectoral n°ICPE-2021-029 du 12 août 2021 une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite : du lundi 13 septembre 2021 à 8h30 au vendredi 15 octobre 2021 à 19h00.

C'est dans ce cadre-là que nous nous permettons, par la présente, de vous solliciter, Société STGO, domiciliée 64 Espace Vercors 38140 LA MURETTE, pour vous faire part de notre observation sur le dossier de demande de renouvellement d'exploitation avec modification des conditions et installations de traitement de la carrière de la Villette située sur la commune d'Aime-la-Plagne.

Effectivement, notre entreprise, spécialisée dans le gros-œuvre, participe avec nos équipes, depuis plusieurs années, à la réalisation de nombreux projets de construction sur le secteur de la Tarentaise (réhabilitation, extension d'établissements hôteliers, création de résidences de tourisme).

Soucieux d'ancrer localement notre activité sur le territoire, nous travaillons activement avec les acteurs économiques de la Tarentaise. Nous privilégions la confiance et la proximité avec les fournisseurs et partenaires locaux dont fait partie la Société CMCA. La carrière de la Villette, de par sa localisation, est un site de proximité qui répond pleinement à nos besoins en granulats de qualité sur la Tarentaise.





De nombreux projets autour de la question de l'hébergement touristique sont envisagés sur les communes de station de la Tarentaise, notamment, afin de permettre le renouvellement et le développement du tourisme de montagne, maintenir à la fois l'attractivité nationale et internationale du territoire de la Tarentaise et permettre l'équilibre économique des stations qui repose en grande partie sur sa fréquentation dont le niveau est fortement dépendant de l'offre d'hébergement. C'est ainsi que des mutations sont en cours et à venir et ces projets appelleront par conséquent un apport de granulats. Nous participons, cette année et les années à venir, à plusieurs projets sur les communes de Tignes, Val d'Isère, Les Ménuires, Courchevel, etc.

Acteur de la construction engagé en faveur de l'intégration du développement durable dans nos tâches et missions, nous comptons particulièrement sur la carrière de la Villette pour poursuivre l'approvisionnement en matériaux pour les projets cités, nous permettant ainsi de limiter en distance les transports d'approvisionnement et par conséquent l'impact écologique de nos opérations (limitation des rejets de CO2).

C'est pourquoi, nous espérons que la demande d'autorisation environnementale portée par la Société CMCA sur le renouvellement d'autorisation d'exploitation avec modification des conditions de la Carrière de la Villette trouvera suite favorable.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'assurance de nos sincères salutations.

Responsable administrative - Service Travaux  
Pauline MULTIN  
@ : p.multin@stgo.eu  
Ligne directe : 04.76.67.26.74